

## Motion pour la création et la rénovation de places de jeux publiques en faveur de la prévention et la promotion de la santé des enfants.

Par cette motion, nous souhaiterions solliciter la Municipalité afin que des projets d'amélioration de l'espace public voient rapidement le jour par la création et la rénovation de places de jeux. La santé et le bien-être des enfants, ainsi que leur famille, est une priorité essentielle pour notre collectivité. Les espaces de jeux contribuent au développement physique, social et émotionnel des jeunes générations. Selon l'UNICEF, ils jouent un rôle dans la promotion et la prévention de la santé grâce à l'exercice physique et permettent de tisser des liens intergénérationnels. Selon la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE, article 31) : « tous les enfants ont le droit de jouer, d'avoir des loisirs, des activités sportives, culturelles et artistiques pour développer leurs talents et apprendre les valeurs liées à la vie en société ».

La place de jeux du Pré-aux-Moines jouit d'une situation centrale dans la ville de Cossonay et de nombreuses familles fréquentent le site. Cependant, nous constatons que les installations sont simples et ne correspondent pas aux besoins de tous. Les enfants en âge préscolaire trouvent leur compte grâce aux balançoires et petits toboggans, ce qui n'est pas le cas des plus grands qui n'apprécient pas les jeux en plastique installés il y a quelques années seulement. De plus, les quelques bancs à disposition des parents qui surveillent leurs bambins ne sont pas ombragés. Toutefois, nous saluons la qualité des terrains en tartan qui favorisent les rencontres sportives.



Ainsi, nous souhaiterions une rénovation de cette grande place de jeux avec des éléments qui correspondent à une durabilité environnementale et à l'actualité climatique. Il est indispensable d'ombrager les espaces de rencontre. Des grands arbres et des espaces verts devraient être intégrés afin de limiter les îlots de chaleur et la réverbération susceptible de provoquer des coups de soleil et des maladies de la peau à l'âge adulte. La place de jeux pourrait être conçue en utilisant des matériaux respectueux de l'environnement, tels que le bois certifié, le caoutchouc recyclé et des revêtements de sol naturels non toxiques et de couleur claire.



De plus, la construction du collège des Chavannes II est terminée depuis 2 ans et les élèves ont débuté leur 3<sup>ème</sup> année scolaire dans ce bâtiment polyvalent, dédié aux enfants et à la natation. Nous constatons que pour l'instant aucun aménagement extérieur de l'espace public n'a été réalisé pour le bien-être et le développement des enfants et des familles. Le parc intergénérationnel est actuellement en phase d'étude et il faudra encore de longs mois, voire années pour que le projet voie le jour. La création d'une place de jeux entre les deux collèges, dans la prolongation du travail débuté par des étudiants bachelor en durabilité, ainsi qu'un aménagement de la cour des Chavannes I nous semble nécessaire afin de répondre aux besoins de la population. La topologie du terrain pourrait être exploitée en utilisant par exemple des talus pour des toboggans. En effet, à notre connaissance, il n'existe pas de place de jeux publique pour les habitants des quartiers nord-est de la ville et les enfants ne peuvent jouer que sur des zones en plein soleil.



Par cette motion, nous souhaitons encourager et soutenir la Municipalité dans la création et la rénovation de 2 grandes places de jeux afin d'offrir aux enfants de notre collectivité des espaces de jeux écologiques et sains, et favoriser non seulement des lieux de rencontre accueillant permettant la création de liens intergénérationnels, mais également la promotion et la prévention de la santé des citoyens de Cossonay.

Cossonay, le 7 septembre 2023

Anne Petermann

Pascal Duvoisin

Avec le soutien d'Ensemble Pour L'Ouverture

Référence : [www.unicef.ch](http://www.unicef.ch) – Planification et aménagement d'espaces de vie conviviaux pour les enfants